

## Communiqué de presse

2 février 2021

# Coronavirus

## Les cantons conviennent d'un échange de vaccins

**En raison des retards de livraison du vaccin de Pfizer/BioNTech, certains cantons risquaient de ne pouvoir respecter le plan de vaccination recommandé. Les cantons ont convenu d'un échange qui permettra dans tous les cas de garantir la deuxième vaccination dans les délais.**

Selon la recommandation de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV), le plan de vaccination pour le vaccin de Pfizer/BioNTech comprend deux doses de vaccin par personne, à dispenser à un intervalle minimum de trois à six semaines au plus. En raison de retards de livraison, les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Glaris, Nidwald, Obwald, Schaffhouse, Soleure, Tessin et Zoug se sont vus confrontés à une pénurie de vaccins qui compromettrait la réalisation dans les délais des deuxième vaccinations.

Un échange a dès lors été organisé par l'intermédiaire de l'OFSP. Les cantons de Berne et de Lucerne cèdent à court terme une partie des doses leur revenant. Le canton de Fribourg a lui aussi proposé des doses, mais les besoins peuvent être couverts par les deux cantons susmentionnés. En revanche, ceux-ci recevront ultérieurement des doses supplémentaires. Ainsi, le nombre total de vaccins par canton demeure inchangé. Au besoin, les cantons s'entraident aussi au-delà de cet échange. L'OFSP a souligné de nouveau face aux cantons qu'il n'est pas question d'une « distribution dynamique ». La vitesse de vaccination d'un canton ne va pas influencer son contingent de vaccins. Ce dernier continue d'être fonction du nombre d'habitants ainsi que du pourcentage de la population par rapport aux groupes cibles.

La planification des vaccinations relève en général des cantons. L'OFSP a précisé sa recommandation cette semaine. Il est ainsi conseillé aux cantons de prévoir une réservation physique de la deuxième dose. Autrement dit, il convient qu'ils mettent toujours de côté les doses destinées à la deuxième vaccination.

Renseignements :

Tobias Bär, responsable communication CDS, 031 356 20 39, [tobias.baer@gdk-cds.ch](mailto:tobias.baer@gdk-cds.ch)